

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Étaient présents : Angélique DIEUAIDE, HENER Fabrice, HUSSER Frank, BOSSHARDT Loic, WEHRLE Annie, WODEY Dominique, WISS Caroline

Personnes excusées : BAUDOUIN Clara, Valentin BAUDOUIN, MICHEL Amélie, CASPAR Thomas
Le Maire ouvre la séance à 8 heures à la mairie de Thannenkirch. Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 mai 2026.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2026
- 3) Élection du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Husser Franck est nommé secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, Mme. Sylvie STRAUB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2026

Approuvé à l'unanimité

3) ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire a mis en place le bureau électoral composé d'un secrétaire, M. HUSSER Franck, des deux conseillers les plus âgés, M. HENER Fabrice et Mme WODEY Dominique, et des deux conseillers les plus jeunes, MME WISS Caroline et M. BOSSHARDT Loic.

Le délégué de Thannenkirch et ses trois suppléants sont élus sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Le délégué participera le dimanche 27 septembre 2026 en tant qu'électeur, au vote des sénatoriales. En cas d'empêchement il sera représenté par son suppléant dans l'ordre du tableau.

Les résultats de l'élection doivent être transcrits sur le registre des délibérations du conseil municipal signé par le maire et le(s) secrétaire(s) de séance, conformément à l'article L. 2121-23 du code général des collectivités territoriales ; Dans la mesure où l'élection des délégués et suppléants est une délibération de nature électorale, les règles relatives à sa transmission et son contentieux sont régies par le code électoral. C'est à ce titre que la transmission de la délibération au préfet se fait de manière non-dématérialisée.

1) Election du délégué :

M. HENER Fabrice seul candidat, est élu au 1^{er} tour de scrutin avec 7 voix et a accepté ce mandat.

2) Election des trois suppléants :

MME MICHEL Amélie, M. BAUDOUIN Valentin et M. BOSSHARDT Loic se présentent en tant que suppléants. A l'issue du premier tour de scrutin, les trois candidats sont élus respectivement dans l'ordre et avec les suffrages suivants : MME MICHEL Amélie 7 voix, M. BAUDOUIN Valentin 7 voix et M. BOSSHARDT Loic 7 voix. Les trois candidats ont accepté leur mandat de suppléant.

Le scrutin est clos à 8h30.
L'ordre du jour est levé à 8h30.

Le Maire, Angélique DIEUAIDE



Le secrétaire de séance, Husser Frank

